

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS518

présenté par
Mme Rist, rapporteure générale

ARTICLE 10 SEXIES E

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'article 10 *sexies* E, introduit au Sénat, instituant une exonération de cotisations sociales employeurs pour les entreprises de la filière vinicole pour l'année 2024.